

ANNEMASSE – gymnase des Hutins

Critères et modes de jugement des capacités techniques et professionnelles :

Code couleur :

x	Note \geq 17	x	Note entre 14 et 16	x	Note inférieure à 14
---	----------------	---	---------------------	---	----------------------

<p>Critère 1 : Compétences et qualifications de l'équipe candidate au regard de la nature et de la complexité du projet</p> <p><u>Composition : /2</u></p> <ul style="list-style-type: none">- 2 points si présences des compétences demandées : architectes, BET économie, structure, thermique / fluide, acoustique- 0 point s'il manque une seule compétence demandée <p><u>Motivation : /6</u></p> <ul style="list-style-type: none">- 6 points si note de motivation contextualisée et spécifique à l'opération.- 4 points si note de motivation uniquement contextualisée ou uniquement spécifique- 2 points si note de motivation générique- 0 point si absence de note de motivation	/8
---	----

<p>Critère 2 : Qualité des références fournies</p> <p><u>Adéquation au projet, pertinence et qualité des références choisies, expérience en construction publique : /8</u></p> <p><i>Parmi la sélection de références de l'architecte proposée pour la candidature</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 point si au moins 1 référence en construction publique, sinon 0 - 2 points si au moins 1 référence $\geq 1,2$ M€ coût de travaux, sinon 0 - 2 points si au moins 1 référence ERP type X, sinon 0 (1,5 point si référence équivalente étrangère) - 2 points si au moins 1 référence ERP type X ou L, sinon 0 (1,5 point si référence équivalente étrangère) - 1 points si au moins 1 référence en site occupé sinon 0 <p><u>Qualité des références fournies : /4</u></p> <p><i>Parmi la sélection de références de l'architecte proposée pour la candidature</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 0 point si uniquement représentations graphiques - 2 points si photos extérieures et intérieures des bâtiments construits. - 2 points supplémentaires (soit maxi 4) si plus-value architecturale. <p>La note correspond au total des points obtenus</p>	/12
<p>Candidatures non recevables en cas de non respect de la clause d'exclusivité (3 présences maximum sauf pour l'acousticien et l'ingénieur du sport (facultatif)).</p>	
	/20